

Droits et devoirs des personnes

Droits et devoirs naturels et civils

Article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789).

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

→ l'égalité en droit, la liberté, la propriété, la sûreté (la sécurité)...

→ droit au respect de la vie privée, et de la vie familiale, au respect du domicile et au respect de sa correspondance, droit à l'image, droit à la liberté et à la sûreté, droit d'aller et venir, droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, droit à la liberté d'expression, à la liberté de réunion et à la liberté d'association, droit au mariage et droit de fonder une famille...

Droits et devoirs politiques

Article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789).

Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

→ voter et être éligible. Participer à l'élaboration de la loi et respecter la loi.

Droits et devoirs économiques et sociaux

Préambule de la Constitution d'oct. 1946

2. Il [*le peuple français*] proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :

3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

4. Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.

5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent...

→ le devoir de payer des impôts, le droit de faire du commerce, le droit d'entreprendre.

→ le droit à la santé, à l'instruction, le devoir de solidarité.

Droits et devoirs liés à l'environnement

Article 1 de la charte de l'environnement (2004).

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2 de la charte de l'environnement (2004).

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Vivre dans un environnement sain et respecter l'environnement.

La complexité des droits et des devoirs des habitants du territoire national.

a. Les droits et devoirs des citoyens français.

Tous les droits politiques.

Tous les droits naturels et civils.

Tous les droits sociaux.

Tous les devoirs politiques (voter) et civiques (défendre la Nation, obéir à la loi) et de civilité (respect d'autrui, politesse).

b. Les droits et devoirs des citoyens européens résidant en France.

Certains droits politiques (élections municipales et européennes).

Tous les droits naturels et civils.

Tous les droits sociaux.

Certains devoirs politiques (voter) et certains devoirs civiques (obéir à la loi) et de civilité (respect d'autrui, politesse).

c. Les droits et devoirs des autres étrangers résidant en France.

Aucun droit politique (élections municipales et européennes).

Tous les droits naturels et civils.

Tous les droits économiques et sociaux.

Devoirs d'obéir à la loi et de civilité (respect d'autrui, politesse).

d. Les droits et devoirs des autres étrangers de passage en France.

Aucun droit politique (élections municipales et européennes).

Tous les droits naturels et civils.

Que certains droits économiques et sociaux.

Devoirs d'obéir à la loi et de civilité (respect d'autrui, politesse).